

222C0061  
FR0014004J15-FS0010

7 janvier 2022

## **Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**I2PO**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 janvier 2022, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 4 janvier 2022, le seuil de 10% du capital de la société I2PO et détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 3 083 341 actions I2PO représentant autant de droits de vote, soit 8,97% du capital et 10,35% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, réparties comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
J.P. Morgan Securities LLC	2 205 599	6,42	2 205 599	7,40
J.P. Morgan Securities plc	877 742	2,55	877 742	2,95
<b>Total J.P. Morgan Chase &amp; Co.</b>	<b>3 083 341</b>	<b>8,97</b>	<b>3 083 341</b>	<b>10,35</b>

Ce franchissement de seuil résulte d'une diminution du nombre d'actions I2PO détenues dans le cadre d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Chase & Co. d'utiliser lesdites actions à tout moment.

À cette occasion, la société J.P. Morgan Securities plc a franchi individuellement en baisse les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société I2PO.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 127 744 actions I2PO (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities plc d'utiliser lesdites actions à tout moment ; et
- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 2 205 599 actions I2PO (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC d'utiliser lesdites actions à tout moment.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 34 374 998 actions représentant 29 791 664 droits de vote en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.